

Procédure d'alerte aux services d'urgence

I. Protéger

- Je protège la victime sans me mettre en danger
- Je ne déplace la victime qu'en cas d'extrême nécessité



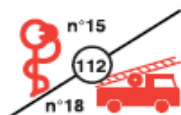
II : Observer

- Le blessé ou le malade saigne-t-il ? ou s'étouffe-t-il ?
- Répond-il aux questions ?
- De quoi se plaint-il ?
- Respire-t-il ?



III : Alerter

- Je signale l'accident au 15 SAMU
 - Indiquer l'adresse détaillée (ville, rue...)
 - Préciser le type d'événement (chute...)
 - Décrire l'état du blessé
- Ne pas raccrocher le premier
- Laisser la ligne téléphonique disponible



Aux alentours du 8 rue de la Préfecture, après l'appel aux secours, le numéro à composer est le **#11**. Le PC Sécurité prendra alors en charge votre appel pour assurer l'accueil des secours.



IV : Appliquer les conseils donnés

- Pratiquer les gestes de premiers secours si je suis Sauveteur Secouriste du Travail
- Couvrir et rassurer, rappeler le 15 en cas d'évolution de l'état de la victime
- Ne pas donner à boire, ni à manger et ne pas faire vomir
- Organiser l'accueil des secours à l'entrée du site



Garder son calme et organiser l'arrivée des secours